

**Séance du Conseil de Ville
du 26 juin 2006 à 19.00 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 06 / 2006**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 05/2006
4. Questions orales
5. Promesse d'admission à l'indigénat communal de :
- Mme Resmije KELMENDI Zeqaj et son fils Redon ZEQAJ
6. Message au Corps électoral sur le crédit représentant la part communale de fr. 1'970'186.-, à couvrir par voie d'emprunt, d'un crédit global de fr. 4'730'000.-, après déduction de la participation attendue du Canton de 1 mio. de francs et des autres participations des communes partenaires, destiné à la construction des équipements et des aménagements du secteur Ouest de la Zone d'activités régionale de Delémont (ZARD)
7. Crédit de fr. 1'590'000.- pour la construction des équipements et des aménagements relatifs au plan spécial obligatoire no 70 "Communance Ouest"
8. Crédit de fr. 955'000.- pour la construction des équipements et des aménagements relatifs au plan spécial obligatoire no 67 "Mexique Ouest - Secteur HAh"
9. Crédit-cadre de fr. 360'000.- "Mobilité douce" pour améliorer la sécurité et le confort des itinéraires piétonniers et cyclables
10. Développement de l'interpellation 3.05/06 - "Ronde", CS•POP, M. Max Goetschmann
11. Développement de la motion 5.06/06 - "Concours suisse des produits du terroir : une opportunité pour Delémont", PS, M. Michel Thentz
12. Développement de la motion 5.07/06 - "Des transparents... svp.", UDC, M. Dominique Baettig
13. Réponse à la motion 5.17/05 - "Favorisons le commerce équitable à Delémont", CS•POP, M. Luc Schindelholz
14. Réponse à la question écrite 2.05/06 - "Jeunes menacés de pauvreté en Suisse : et à Delémont ?", PS, Mme Marie-Anne Rebetez
15. Réponse à la question écrite 2.06/06 - "Le lancer de la « patate chaude » est-il une discipline scolaire à Delémont", UDC, M. Dominique Baettig
16. Réponse à la question écrite 2.07/06 - "Bal des bidons à l'Artsenal", PS, Mme Francine Chollet
17. Divers

1. COMMUNICATIONS

M. le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres présents, en particulier à MM. Hoxha, Suvat et Klopfenstein, suppléants socialistes qui siègent pour la première fois. Il annonce la démission de M. Alain Vollmer, PS, au 30 juin 2006, qui sera remplacé par Mme Yeter Dincarslan-Ucar. Mme Clara Thentz sera suppléante.
Au nom du Conseil de Ville, il demande d'observer une minute de silence à la suite des décès de MM. Pierre-Alain Voyame et Michel Crevoisier, collaborateurs de la Municipalité.

2. APPEL

48 membres sont présents.

M. Giuseppe **Natale**, président, M. Michel **Thentz**, 1^{er} vice-président, Mme Anne **Seydoux**, 2^{ème} vice-présidente, M. Hubert **Crevoisier**, Mme Béatrice **Müller**, scrutateurs.

Conseil de Ville

Mme, M., André **Ackermann**, Dominique **Baettig**, Nicolas **Beutler**, Yves **Bregnard**, Michel **Broquet**, Pierre **Brulhart**, Jean-Bernard **Deillon**, Françoise **Doriot**, Sarah **Erard Jäkel**, Christian **Frésard**, Jean-Yves **Gentil**, Max **Goetschmann**, Marie-Claire **Grimm**, Michel **Hirtzlin**, Sabine **Jaquet**, Elvire **Mosimann**, Jean **Parrat**, Joël **Plumey**, Yvonne **Plumez**, Francesco **Prudente**, Luciano **Prudente**, Régine **Ramseier**, Marie-Anne **Rebetez**, Jean-François **Rossel**, Luc **Schindelholz**, Romain **Seuret**, Andrée **Stadelmann**, Claude **Tendon**, Félix **Vazquez**, Pierre-Alain **Voisard**, Gérard **Wicht**.

Sont excusés et remplacés

Mme Jeanne Boillat est remplacée par Mme Yeter **Dincarslan-Ucar**

M. Alphonse Chèvre est remplacé par M. Christian **Gugger**

M. Christophe Egger est remplacé par M. Pierre **Chételat**

Mme Juliette Kohler est remplacée par M. Jean-Pierre **Kohler**

M. Sébastien Lapaire est remplacé par M. Besim **Hoxha**

M. Pascal Mertenat est remplacé par Mme Sylvianne **Mertenat**

M. Didier Nicoulin est remplacé par M. David **Asséo**

Mme Rita Rais est remplacée par M. Christian **Silvant**

M. Philippe Rottet est remplacé par M. Claude **Chèvre**

M. Pierre Tschopp est remplacé par M. François **Klopfenstein**

M. Anselme Voirol est remplacé par M. Alain **Voirol**

M. Alain Vollmer est remplacé par M. Mehmet **Suvat**

Sont excusés

M. Philippe Ackermann

M. Romain Godinat

Conseil communal

- M. Gilles **Froidevaux**, maire

- Mme Patricia **Cattin**, Département de la culture et des sports

- Mme Françoise **Collarin**, Département des finances et des écoles

- M. Francis **Girardin**, Département de l'énergie et des eaux

- M. André **Parrat**, Département des travaux publics

- M. Josy **Simon**, Département des affaires sociales, de la jeunesse et du logement

- Mme Renée **Sorg**, Département de l'urbanisme et de l'environnement

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale

Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière

M. Gilles **Loutenbach**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 05/2006

Le procès-verbal no 05/2006 est accepté à la majorité évidente.

4. QUESTIONS ORALES

Mme Françoise Doriot, PLR, informe des difficultés de communication entre les Autorités communales et le secrétaire de la Commission de la jeunesse, domaine transféré au Département des affaires sociales, de la jeunesse et du logement en début d'année. Selon Mme Doriot, la situation s'est encore aggravée lors de la dernière séance de cette commission, à laquelle le conseiller communal et le secrétaire n'ont pas pris part et dont la date avait été fixée lors de la séance précédente. Au cours d'un entretien informel

demandé par le conseiller communal, le président n'a pas souhaité s'exprimer sans la présence des autres commissaires. En outre, Mme Doriot relève que divers représentants communaux oeuvrant pour la jeunesse (animateurs de l'Espace-jeunes, du CDJ et de la ludothèque) n'ont plus été autorisés à participer aux séances, sur décision de leur chef de service, également secrétaire de la commission. Mme Doriot demande des explications s'agissant du fonctionnement de cette commission et demande au Conseil communal comment il pense remédier aux problèmes exposés plus haut.

M. Josy Simon admet les dysfonctionnements relevés par Mme Doriot dans cette commission, toujours convoquée, en principe, par le président, avec l'accord du conseiller communal en charge du département. Il indique que le calendrier des séances avait été arrêté en début d'année et est d'avis que certaines dates peuvent être annulées si la matière fait défaut. En ce qui concerne la dernière réunion, le président a convoqué la séance sans consultation préalable de M. Simon qui n'a pu y prendre part, en raison d'engagements ce même jour impliquant également le secrétaire de la commission. Du reste, selon M. Simon, il n'y avait pas de matière pour cette séance. Il indique avoir averti le président que la séance devait être reportée et convoquée plus en avance pour déterminer les sujets à traiter. M. Simon informe qu'une rencontre avec le président est prévue afin de régler ce différend.

Mme Françoise Doriot n'est pas satisfaite.

M. André Ackermann, PDC-JDC, met en évidence, sur le rond-point de Bellevoie, le panneau indiquant la gare, provisoirement fixé à un poteau sur socle de béton et attaché à un lampadaire. Sans s'attarder sur l'esthétique de l'installation, M. Ackermann indique que certains font pivoter intentionnellement le panneau, indiquant ainsi la direction opposée. De plus, dans cette position, le panneau empiète sur la chaussée et risque de toucher les grands véhicules. Pensant que cette installation serait modifiée pour la cérémonie de remise du Prix Wakker, le PDC-JDC demande au Conseil communal s'il est prêt à corriger cette situation rapidement.

M. le Maire informe qu'il soumettra cette demande lors de la prochaine séance de la Délégation à la circulation.

M. André Ackermann est satisfait.

M. Claude Chèvre, UDC, souligne que dans le cadre des cours de natation pour non-nageurs, une bande d'eau n'est désormais garantie que le lundi, malgré de nombreuses discussions avec les personnes concernées, ce qu'il regrette. Il demande au Conseil communal d'étudier ce problème et de trouver une solution satisfaisant chaque partie.

Mme Patricia Cattin indique que cette décision provient de l'heure de fermeture de la piscine, fixée à 21 heures, en raison des travaux à effectuer. La société de natation en question disposait jusqu'à présent d'une prolongation d'horaire exceptionnelle le mardi, ce qui a été supprimé après explication, dans un but d'équité envers les autres clubs. Ces derniers ont d'ailleurs été sollicités pour, dans la mesure de leurs possibilités et en fonction du nombre de participants, fournir de la disponibilité à la société citée par M. Chèvre, ce qui a été accepté. Mme Cattin compte sur la bonne volonté et la collaboration de tous les clubs accueillis à la piscine couverte. En outre, elle met en évidence que toute extension d'horaire que le Législatif pourrait éventuellement demander engendrerait une augmentation du personnel, en raison des présences obligatoires.

M. Claude Chèvre est partiellement satisfait.

5. **PROMESSE D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

M. le Maire recommande l'acceptation de cette requête qui répond aux exigences relatives à l'indigénat communal.

M. Alain Voirol, id, relève une erreur typographique s'agissant de la finance de naturalisation figurant dans le message et l'arrêté.

M. le Maire confirme que la finance s'élève à fr. 600.-.

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Resmije Kelmendi Zeqaj et son fils Redon ZEQAJ, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. **MESSAGE AU CORPS ÉLECTORAL SUR LE CRÉDIT REPRÉSENTANT LA PART COMMUNALE DE FR. 1'970'186.-, À COUVRIR PAR VOIE D'EMPRUNT, D'UN CRÉDIT GLOBAL DE FR. 4'730'000.-, APRÈS DÉDUCTION DE LA PARTICIPATION ATTENDUE DU CANTON DE 1 MIO. DE FRANCS ET DES AUTRES PARTICIPATIONS DES COMMUNES PARTENAIRES, DESTINÉ À LA CONSTRUCTION DES ÉQUIPEMENTS ET DES AMÉNAGEMENTS DU SECTEUR OUEST DE LA ZONE D'ACTIVITÉS RÉGIONALE DE DELÉMONT (ZARD)**

M. le Maire, en préambule, met en évidence le montant des crédits présentés lors de la séance s'élevant à près de 5 millions de francs. A ce sujet, il rapporte la décision de l'Exécutif, d'une part, de présenter des dossiers prêts à démarrer, d'autre part de les soumettre au cours d'une même séance, afin que le Conseil de Ville puisse avoir une vision globale des investissements qui seront rapidement réalisés. M. le Maire rappelle que ces dépenses figurent au budget 2006 et considère qu'elles contribueront au développement de la ville, tant aux niveaux économique que démographique, bien que les rentrées fiscales découlant de ces investissements ne pourront être attendues à court terme.

S'agissant de la ZARD, dont le présent crédit a été présenté aux commissions communales lors d'une séance d'information, M. le Maire en rappelle les quatre objectifs politiques majeurs :

1. La volonté politique claire de mettre en place une collaboration intercommunale, en ce sens que les quatre communes concernées (Vicques, Courroux, Courrendlin et Delémont) planchent depuis 1994 sur la création d'une nouvelle zone d'activité dans la région. M. le Maire souligne que les différents partenaires ont de suite accueilli favorablement le projet et qu'il serait souhaitable que d'autres collectivités publiques intègrent à terme la ZARD, projet que l'Agglomération delémontaine pourrait reprendre.
2. La nouvelle politique économique cantonale, en regard du 5^{ème} programme de développement économique accepté récemment par le Parlement jurassien. Ce dossier considère que le Canton doit impérativement diversifier le tissu économique industriel de son territoire en raison du fait qu'il dépend trop fortement de l'économie mondiale, l'industrie jurassienne consistant principalement en entreprises d'exportation. Selon M. le Maire, le Jura doit se profiler dans d'autres domaines et la ZARD est prévue pour accueillir des entreprises actives dans les hautes technologies, comme par exemple le génie médical. Le fait de vouloir développer dans le canton un parc technologique est un élément novateur.
3. Le rapprochement de la région delémontaine vers la région bâloise, en pleine expansion, souhaité depuis plusieurs années mais peu concrétisé. Selon M. le Maire, l'objectif est d'inciter certaines entreprises de la région bâloise à développer des activités économiques sur la ZARD. Ceci nécessitera une amélioration des voies ferroviaire et routière en direction de Bâle.
4. Faire de la région delémontaine le poumon économique du canton. M. le Maire souligne le positionnement géographique favorable de la région, par rapport à l'A16. Dans ce contexte, la ZARD propose d'anticiper les effets futurs probables de l'ouverture de cette autoroute. M. le Maire indique que le projet de la ZARD prévoit la construction de bâtiments pour les entreprises mais également d'un hôtel d'entreprise, avec surfaces modulables, adaptées aux attentes des industriels.

Quant au coût du présent crédit, M. le Maire relève qu'il s'agit d'une première étape consistant en la mise en place de différents équipements et que les retombées fiscales ne seront pas intéressantes au cours des premières années d'ouverture de la zone. En outre, la participation financière des quatre communes a été calculée au prorata du nombre d'habitants de chaque localité, doublé pour Courroux, commune-siège sur laquelle sera installée la ZARD. Selon le même critère, les rentrées fiscales seront réparties, ce qui a donné lieu à de nombreux débats. Par ailleurs, la Confédération s'intéresse à cette réflexion, la collaboration entre plusieurs communes à la mise en place d'une zone

industrielle étant novatrice. Du reste, la ZARD a été retenue comme projet pilote de la Confédération dans le cadre de la politique des agglomérations.

S'agissant de la répartition des recettes fiscales, M. le Maire indique qu'une section de communes sera créée. Elle bénéficiera de son propre taux de fiscalité. Comme indiqué auparavant, les communes fondatrices sont ouvertes à l'entrée d'autres localités dans la ZARD, certaines ayant par ailleurs déjà fait part de leur intérêt. Leur adhésion nécessite réflexion et l'information à leur population est en retard, étant donné que les dépenses découlant de la ZARD ne sont pas prévues à leur budget.

M. le Maire admet que la ZARD est un défi important mais il considère que les partenaires disposent des atouts nécessaires pour réaliser ce projet. Au nom du Conseil communal et des communes à l'origine du projet, M. le Maire recommande l'approbation du crédit qui sera soumis à votation populaire en septembre prochain.

M. Pierre Chételat, PLR, rapporte que son groupe soutiendra le projet, étant favorable au développement économique de la ville et de la région. A son avis, ce projet pourrait inciter les jeunes gens à travailler dans le canton après l'achèvement de leurs études dans les grandes écoles suisses, ce qui selon M. Chételat, engendre une dépense considérable pour les contribuables jurassiens.

M. Jean-Bernard Deillon, PDC-JDC, estime que la ZARD peut représenter une opportunité pour l'économie régionale. Son groupe acceptera donc le message.

M. Dominique Baettig, UDC, ne conteste pas le bienfait du développement économique régional. Toutefois, il s'inquiète des crédits qu'il considère comme étant presque imposés, qui ne peuvent pas être discutés, selon lui, et qui ne présentent pas d'alternative, ce qu'il regrette. A son avis, une discussion plus détaillée, accompagnée d'alternatives, profiterait à la transparence du débat. M. Baettig indique que son groupe refusera l'entrée en matière, à moins que le Conseil communal garantisse que la quotité d'impôts ne subira aucune augmentation si les crédits présentés lors de la séance sont acceptés.

M. Max Goetschmann, CS•POP, estime judicieux de mettre en parallèle les crédits présentés dont trois concernent des extensions de la ville et pour lesquels aucune alternative ne peut, selon lui, être proposée. S'agissant de la ZARD, M. Goetschmann relève le caractère exemplaire de ce projet, de part notamment la collaboration intercommunale, avec une fiscalité partagée. Il relève d'autres objectifs, comme l'économie d'énergie, la mobilité et le public-cible. Son groupe ne combatta pas l'entrée en matière. Quant aux aspects plus problématiques, M. Goetschmann cite la proximité de l'autoroute qui favorisera, à son avis, l'utilisation de la voiture, même avec une amélioration des transports publics. De plus, le site d'implantation de la zone nécessite l'entière construction des équipements, devisée à plusieurs millions de francs avant l'implantation de toute entreprise. Finalement, M. Goetschmann est d'avis que la création d'infrastructures d'accueil (hôtel, restaurant, salles de conférence) conduira à concurrencer les centres des localités, ce qui est en opposition avec les objectifs de revalorisation des centres soutenus tant par la Ville que par le Canton.

M. Michel Thentz, PS, regrette la longueur du message et de son titre, qui risque de décourager les citoyens. Son groupe acceptera toutefois le projet innovant en matière de collaboration entre communes de l'agglomération. A son avis, cette expérience profitera aux collaborations futures. Selon M. Thentz, la ZARD est indissociable de la construction de l'A16 et de son raccordement au réseau des autoroutes suisses. A titre d'exemple, il cite le développement de la région fribourgeoise dû à la construction de l'autoroute Lausanne-Berne. Il espère que le Jura, avec l'A16 et la ZARD, fera preuve d'autant de vitalité que Fribourg. Toutefois, vu le raccordement de l'A16 au réseau autoroutier suisse prévu pour 2016, le groupe PS se demande si l'implantation de la ZARD n'aurait pas pu être différée vers 2010, ce qui pourrait se justifier en terme de charges financières. De plus, ce groupe craint que la ZARD nuise aux autres zones industrielles dont la gestion incombe à la Commune. Finalement, le groupe socialiste souhaite qu'un soin particulier soit réservé à la création de la future société anonyme Innodel chargée de gérer la ZARD et que des critères clairs et stricts soient déterminés quant à l'accueil des futures entreprises, pensant en particulier à leur politique sociale. M. Thentz rappelle qu'au moment de la présentation du projet, son groupe avait souhaité que la création d'une structure d'accueil de la petite enfance soit étudiée sur le site de la ZARD, la crèche étant un facteur stabilisant pour le personnel.

En conclusion, le groupe PS acceptera le message, tout en souhaitant que la ZARD ne soit pas réalisée à n'importe quel prix et que le futur groupe de travail fonctionne avec une éthique économique et sociale.

M. le Maire est d'avis qu'en cas d'acceptation des crédits présentés, aucune garantie contre toute hausse d'impôts ne peut être donnée. Il rappelle toutefois qu'aucune majorité politique ne s'est dessinée en janvier dernier pour augmenter la quotité d'impôt et il affirme que ce sujet n'est pas en cours de discussion au sein du Conseil communal. De plus, il met en évidence le fait que le Législatif est compétent pour proposer ou refuser de telles augmentations. Répondant à M. Goetschmann, M. le Maire estime que la ZARD ne peut être réalisée selon les exigences prévues dans la politique de densification des centres. En effet, la ZARD nécessite une surface de quelque 140'000 m² et les entreprises cherchent à se développer à l'extérieur des localités, avec une accessibilité facilitée pour la voiture mais également pour les transports publics, critère pris en considération dans le choix du site. D'autres critères relatifs à la politique foncière ont été retenus. A ce sujet, M. le Maire indique que la zone appartient à des propriétaires fonciers qui ont été convaincus de s'engager dans ce projet.

Quant à la longueur du message, M. le Maire indique que, par transparence, le Conseil communal a souhaité donner toutes les explications techniques au peuple. De plus, des séances d'information seront organisées dans chaque localité appelée à se prononcer sur cet objet. S'agissant de la concurrence avec d'autres zones industrielles, M. le Maire relève le profil économique particulier de la ZARD (hautes technologies) destiné à ne pas exercer de concurrence. Ainsi, tout type d'entreprises pourra être accueilli dans la région. Finalement, M. le Maire informe que la réalisation de la ZARD en plusieurs étapes a été étudiée et que deux étapes ont été décidées : la première est présentée dans le présent message. En dépit du volume, ce type de construction est ainsi plus rationnel s'il est réalisé en une seule fois. Par la suite, si la ZARD répond à une réelle attente et que les surfaces sont rapidement occupées, un second crédit sera présenté pour l'équipement d'une autre zone, dans le même secteur. Finalement, M. le Maire indique que la suggestion de M. Thentz s'agissant de la création d'une structure d'accueil pour la petite enfance sera soumise au comité de la ZARD.

M. Dominique Baettig, UDC, retire son opposition à l'entrée en matière.

M. Pierre Chételat, PLR, souhaite savoir si des entreprises sont déjà intéressées à s'implanter dans la ZARD. Il s'interroge également sur la suite qui serait donnée au projet en cas de refus de l'une des communes partenaires. En outre, au cas où aucune entreprise ne s'implanterait à cet endroit, M. Chételat demande combien de temps le comité de la ZARD se donnera avant de libérer la zone pour d'autres entreprises ou activités. Il souligne en conclusion que le Jura ne dispose d'aucun grand hôtel, selon les tours opérateurs, ce qui les incite à renoncer à faire visiter la région.

M. le Maire indique que la zone, une fois équipée, fera l'objet d'une promotion assurée par Innodel SA, en étroite collaboration avec la Promotion économique. De plus, à ce stade, M. le Maire refuse d'envisager un éventuel refus de l'une des communes partenaires, qui nécessiterait la modification de la participation financière des trois autres localités. Il souligne que ce dossier est bien accueilli auprès des autorités politiques et communales concernées. Quant à l'aire de ravitaillement, d'infrastructure hôtelière et d'accueil, M. le Maire indique que le travail s'effectue avec le Canton et que des décisions devront être prises prochainement par le Gouvernement jurassien.

DECISION : le message au Corps électoral sur le crédit représentant la part communale de fr. 1'970'186.-, à couvrir par voie d'emprunt, d'un crédit global de fr. 4'730'000.-, après déduction de la participation attendue du Canton de 1 mio. de francs et des autres participations des communes partenaires, destiné à la construction des équipements et des aménagements du secteur Ouest de la Zone d'activités régionale de Delémont (ZARD) est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

7. **CRÉDIT DE FR. 1'590'000.- POUR LA CONSTRUCTION DES ÉQUIPEMENTS ET DES AMÉNAGEMENTS RELATIFS AU PLAN SPÉCIAL OBLIGATOIRE NO 70 "COMMUNANCE OUEST"**

M. André Parrat estime que ce crédit ainsi que celui du point suivant vont dans le même sens, que tous deux sont connus depuis un certain temps et qu'ils reposent sur des opportunités que le Conseil communal tient à saisir. S'agissant de la Communance, M. Parrat insiste sur la nécessité, pour une entreprise, de pouvoir s'étendre sur son lieu d'implantation. De plus, la préservation des emplois de la région est essentielle. En ce qui concerne Mexique Ouest, le premier lotissement révèle que la demande pour ce type d'habitat individuel est forte et que des demandes pour l'extension du quartier ont été exprimées. La viabilisation de ce quartier est également demandée par les propriétaires dont la participation financière atteint quelque 4 millions de francs. M. Parrat admet que les deux messages ont strictement porté sur les aspects techniques, sans aborder, pour Mexique Ouest, la vie sociale du quartier et le rattachement des transports publics, études qui auraient pu être envisagées.

Revenant au présent crédit, M. Parrat rappelle la procédure engagée en 2005 avec l'ensemble des partenaires concernés, avec lesquels une convention a été signée. Il souligne que les réalisations de Communance Ouest répondent aux exigences du plan d'aménagement local, du plan directeur cantonal et des directives en la matière. De plus, le plan directeur de la modération de la circulation et le plan directeur Nature en ville ont été pris en compte.

M. Parrat indique que deux parcelles, de 15'000 respectivement 7'000 m², sont d'ores et déjà réservées par l'entreprise Simon & Membrez et La Poste pour son projet de centre de tri postal. De plus, au vu des inondations du printemps 2006, des mesures complémentaires ont été prises. Par ailleurs, la Municipalité assumera le montant total de l'aménagement du réseau hydraulique dans ce secteur. La liaison cyclable et piétonne, quant à elle, devrait être disponible à l'été 2007, selon les informations provenant du Canton. La desserte par les transports publics est également essentielle, vu le nombre de personnes se rendant dans ce secteur. De l'avis de M. Parrat, l'Agglomération pourra certainement provoquer la réalisation de certains projets.

M. Francesco Prudente, PCSI, indique que son groupe n'est pas opposé aux crédits soumis à la séance, considérant que le développement de la ville passe par des investissements. M. Prudente met toutefois en évidence les crédits supplémentaires qui seront prochainement soumis au Législatif, totalisant également quelque 5 millions de francs. Aussi, il indique que son groupe s'opposera à toute hausse d'impôt. Relevant la perte d'habitants que subit Delémont depuis plusieurs années, M. Prudente estime que certains crédits doivent pouvoir être différés.

M. Pierre Chételat, PLR, indique que son groupe soutiendra le crédit, estimant que le développement de la ville passe par de tels investissements pour l'implantation d'entreprises.

M. Pierre-Alain Voisard, PDC-JDC, rapporte l'accord de son groupe s'agissant de ce crédit qui permettra l'implantation de nouvelles entreprises, lesquelles dégageront des ressources nouvelles pour la Municipalité.

M. Pierre Brulhart, PS, indique que le groupe socialiste acceptera également le crédit. Il relève en particulier les deux parcelles déjà réservées, la liaison cyclable et piétonne et la desserte en transports publics qui sont prévues.

M. Max Goetschmann, CS•POP, souligne l'importance de certains aspects non développés dans le message, en particulier celui des crèches et des transports publics. S'agissant de l'entreprise Simon & Membrez, il semble, selon M. Goetschmann, que la qualité des relations entre la direction et les employés ne soit pas très bonne. Sans faire de cette remarque une condition d'acceptation ou de refus du crédit, le groupe CS•POP espère que l'Exécutif tiendra compte de cet aspect, par exemple par l'intermédiaire des conventions collectives, lors des tractations avec l'entreprise.

M. André Parrat admet que le développement des transports publics est à étudier, tout en incitant le personnel des entreprises à se déplacer à bicyclette.

M. Pierre Brulhart, PS, s'agissant de la répartition des coûts, souhaite connaître la part de la Bourgeoisie et la manière dont elle participe au financement.

M. André Parrat indique que cette problématique est réglée par une convention, la Bourgeoisie étant une institution publique.

DECISION : le crédit de fr. 1'590'000.- pour la construction des équipements et des aménagements relatifs au plan spécial obligatoire no 70 "Communance Ouest" est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

8. **CREDIT DE FR. 955'000.- POUR LA CONSTRUCTION DES EQUIPEMENTS ET DES AMENAGEMENTS RELATIFS AU PLAN SPECIAL OBLIGATOIRE NO 67 "MEXIQUE OUEST - SECTEUR HAH"**

M. André Parrat indique qu'une convention a mis un terme à l'opposition formulée par certains habitants du quartier. Quant à la circulation, M. Parrat relève que la vitesse sera limitée à 30 km/h dans ce secteur destiné à la construction de maisons individuelles ou jumelées. De plus, les camions devront emprunter les rues Auguste-Quiquerez et du Vieux-Château pour accéder à la zone. Des directives en ce sens seront remises aux entreprises de construction. M. Parrat, vu la recrudescence des travaux dans le haut de la ville, souhaiterait que le projet de Pedibus soit repris. Il lance un appel aux personnes sensibles à cette problématique afin que, en dépit des mesures visant à modérer la circulation, les parents puissent s'organiser et ainsi éviter tout problème durant ces travaux. Parallèlement à cette viabilisation, M. Parrat informe que la zone Mexique Est sera également en chantier. Par la suite, des mesures seront prises afin que ces deux quartiers ne génèrent pas trop de perturbations sur les hauteurs de la ville.

M. Parrat estime qu'après la réalisation de ces secteurs, la ville sera suffisamment dotée en zones d'habitation individuelle jusqu'à la prochaine révision du plan d'aménagement local. M. Parrat met en évidence la future place de jeux qui sera munie d'une infrastructure très moderne pour l'infiltration des eaux de surface. En dernier lieu, M. Parrat relève le souhait de la Ville de réaliser les travaux en une seule étape, pour des raisons techniques et financières.

M. Pierre Chételat, PLR, indique que son groupe acceptera le crédit, la construction de maisons familiales ayant l'avantage de fidéliser les citoyens.

M. Yves Bregnard, PDC-JDC, rapporte l'avis favorable de son groupe sur ce crédit qui augmentera l'offre de terrains. A son sens, l'attractivité de la ville sera meilleure et le déclin démographique constaté à Delémont depuis plusieurs années pourrait être ralenti.

Mme Elvire Mosimann, PS, sans combattre l'entrée en matière, admet l'utilité de viabiliser les zones prévues dans le plan directeur. Toutefois, le groupe PS aurait souhaité que l'implantation d'habitats groupés, de villas mitoyennes ou d'immeubles à loyers modérés soit étudiée. Revenant sur la cérémonie de remise du Prix Wakker, Mme Mosimann rappelle l'importance donnée à plusieurs reprises au développement urbain vers l'intérieur, par la mise en valeur des bâtiments vides, à rénover ou des friches urbaines. A son avis, la viabilisation du secteur Mexique Ouest va à l'encontre de cette volonté. Elle souhaite donc des renseignements s'agissant de la politique communale en matière de développement urbain endogène. De plus, à son avis, si les propriétaires des parcelles investissent plus que la Commune dans ce projet, ils pourront effectuer un retour sur investissement lors de la vente des parcelles. Mme Mosimann souhaite également connaître le retour escompté par les finances communales sur cet investissement.

Ce quartier étant destiné à de l'habitat individuel, Mme Mosimann souhaite savoir comment la Commune soutient d'autres types d'habitat, en particulier l'habitat groupé et le logement social. Son groupe est d'avis qu'une véritable politique du logement fait défaut et souhaiterait que ce sujet soit étudié rapidement.

En outre, le groupe socialiste estime que la viabilisation du quartier Mexique Ouest aurait peut-être pu intervenir dans quelques années, considérant l'existence de parcelles viabilisées permettant la construction de quelque 80 maisons familiales, dont la moitié seulement semble effectivement disponible sur le marché. Mme Mosimann demande donc

au Conseil communal les démarches qu'il envisage d'entreprendre afin de rendre ces parcelles disponibles.

M. Max Goetschmann, CS•POP, se rallie aux propos de Mme Mosimann. S'agissant de la rédaction des messages, M. Goetschmann souhaiterait qu'ils contiennent d'autres aspects que techniques, comme la gestion de la circulation, les modes de transport que les futurs habitants du quartier utiliseront, les heures de travail de la Voirie nécessaires à l'entretien des nouvelles rues ou le coût d'entretien des canalisations. Finalement, M. Goetschmann espère que la construction de maisons jumelées dans ce nouveau quartier sera autorisée et pas seulement les maisons individuelles.

M. André Parrat admet que l'extension de quartiers contribue à lutter contre le déclin démographique. Quant à l'habitat groupé, aux immeubles à loyer modéré et aux maisons mitoyennes, si ce genre de réalisation ne figure pas dans l'actuel plan d'aménagement local, il sera le prochain chantier auquel le Conseil communal s'attellera en matière de logements. Quant au retour sur investissement cité par Mme Mosimann, M. Parrat indique qu'aucune étude spécifique n'a été réalisée à ce sujet. Il part du principe que l'apport des futurs habitants de ce quartier en termes de fiscalité ne sera pas négligeable.

S'agissant de la confection des messages, M. Parrat estime que des aspects autres que techniques pourraient être développés et, à l'avenir, inclus dans les demandes de crédits, au niveau du Département des travaux publics en particulier. Ce service exécute de nombreuses tâches selon M. Parrat, qui estime que l'on en demande toujours plus aux Travaux publics. Il souhaiterait que ces tâches soient inventoriées et évaluées en termes de coûts pour le présent et l'avenir.

M. Pierre Chételat, PLR, s'interroge sur le dépassement de 20 % entre le montant du présent crédit et celui figurant au programme d'investissement.

M. André Parrat informe que les données du programme d'investissements relèvent d'une évaluation grossière alors que le montant du crédit repose sur une soumission détaillée. Cette différence est également due à une augmentation du taux d'intérêt.

DECISION : le crédit de fr. 955'000.- pour la construction des équipements et des aménagements relatifs au plan spécial obligatoire no 67 "Mexique Ouest - secteur HAh" est accepté par 29 voix contre 7.

9. **CREDIT-CADRE DE FR. 360'000.- "MOBILITE DOUCE" POUR AMELIORER LA SECURITE ET LE CONFORT DES ITINERAIRES PIETONNIERS ET CYCLABLES**

Mme Renée Sorg présente ce crédit qui s'étalera sur quatre ans. Elle rapporte la demande de la Confédération aux cantons, agglomérations et communes d'optimiser leurs itinéraires piétons et cyclables, en raison de la constante augmentation de la circulation et des problèmes qui en découlent. Le plan directeur cantonal, adopté dernièrement, prévoit des mesures et des principes allant dans ce sens. Par ailleurs, Delémont, depuis plusieurs années, répond aux dispositions fédérales et cantonales en la matière et souhaite améliorer la cohabitation entre les différents usagers de la route, comme le prouve le plan directeur de la modération de la circulation. Mme Sorg rappelle que dans le cadre de la révision de ce plan, en 2003, une large consultation a été menée auprès de la population. Selon Mme Sorg, les mesures présentées dans le présent crédit relèvent pour beaucoup de demandes émanant de cette consultation. Un premier crédit, accepté en 2001 par le Législatif et le peuple, a permis de réaliser une première série de mesures liées au chemin de l'école. Le présent crédit concerne une seconde série de mesures favorisant la mobilité douce, portant sur la sécurité et le confort des itinéraires piétonniers et cyclables. Il répond également à diverses interventions du Législatif en faveur de la mobilité douce.

Mme Sorg précise que les mesures prévues visent à encourager les adultes et les enfants à se déplacer à pied ou à bicyclette. Elle cite l'émission *A bon entendeur*, qui a qualifié Delémont de localité idéale pour la pratique du vélo malgré sa configuration géographique. L'émission indiquait également que des mesures complémentaires favorisant cette pratique pourraient être prises. Comme l'indiquent les spécialistes, la mise en place d'un réseau d'itinéraires bien aménagés, sécurisés, cohérents pour les cyclistes est un pas essentiel pour le développement du vélo. Les mesures proposées contribueront également à ménager l'environnement - notamment la qualité de l'air - et à lutter contre le bruit, qui

ont des effets directs sur la santé. Favoriser la mobilité douce est une contribution très importante au programme cantonal luttant contre l'obésité, qui a pour objectif d'améliorer la santé par la dépense physique.

Quant aux mesures proprement dites, elles concernent des marquages de bandes cyclables dans les rues larges et fréquentées ou les rues pentues, afin de sécuriser les cyclistes, l'installation de places de stationnement pour vélos, l'aménagement de refuges proches de passages pour piétons aux endroits dépourvus de visibilité, la création de portions de trottoirs, l'amélioration de la signalisation, la mise en place de zones à vitesse réduite, à la demande des habitants uniquement, et l'aménagement d'îlots centraux pour sécuriser les passages pour piétons sur les rues à fort trafic.

M. Hubert Jaquier, urbaniste communal, présente les plans et divers travaux qui seront réalisés.

Mme Renée Sorg conclut en rappelant que ce crédit permettra d'améliorer la cohabitation entre les différents usagers de la route, contribuera à la santé et à la qualité de vie de la population et améliorera l'image de la Ville. Elle précise que ces aspects vont de pair avec le développement économique. Du reste, ces éléments ont été pris en compte par le jury du Prix Wakker, ce qui encourage la Ville à persévérer en ce sens.

M. Pierre Chételat, PLR, indique que son groupe combattra l'entrée en matière, estimant que l'on devient esclave de la sécurité. De l'avis de M. Chételat, les gens ne sont plus responsables sur la route, en raison des nombreux signaux et feux de circulation. A titre d'exemple il cite les zones conviviales, auxquelles il était favorable dans un premier temps, et dans lesquelles les passages pour piétons ont été supprimés. A son avis, cette situation peut provoquer un excès de confiance chez les enfants notamment, qui pourraient ne pas savoir s'ils se trouvent dans une zone conviviale ou non. M. Chételat insiste sur la nécessité pour chacun de prendre ses responsabilités.

M. André Ackermann, PDC-JDC, informe que son groupe soutiendra le crédit, saluant l'évolution de la philosophie suivie par le Département de l'urbanisme et de l'environnement. M. Ackermann considère le projet comme étant bien réfléchi, axé sur la prévention, visant à augmenter la sécurité des enfants, piétons et cyclistes, sans perturber la circulation des transports publics. Toutefois, M. Ackermann met en évidence le marquage des bandes cyclables à la rue des Moulins, qui semble difficile voire dangereuse en raison de sa déclivité et des places de parc à proximité du magasin Laurent. D'autre part, il souhaite un complément d'information s'agissant de l'aménagement pour cycles prévu à la rue du Temple. En dernier lieu, il suggère d'installer un miroir au carrefour rue St-Michel - faubourg des Capucins, comme déjà demandé, ce dont les chauffeurs de la navette urbaine seraient reconnaissants.

M. Dominique Baettig, UDC, indique que son groupe combattra l'entrée en matière. A son avis, le présent crédit ne rentre pas suffisamment dans le détail et il aurait été utile de connaître le nombre de deux-roues circulant à Delémont ainsi que la manière dont a été évalué le besoin de places de parc à vélos. Une statistique sur les accidents et leurs conséquences aurait également agi sur la crédibilité du message. Aussi, le groupe UDC propose de réduire le montant du crédit en supprimant par exemple les refuges pour piétons.

M. Pierre Brulhart, PS, estime le crédit opportun car il favorise la mobilité douce, protégeant ainsi l'environnement, accroissant l'activité physique et diminuant les coûts du transport. M. Brulhart met en évidence les divers plans établis aux niveaux fédéral, cantonal et communal en matière de locomotion ou de mobilité douce. En particulier, le plan directeur cantonal fixe des principes d'aménagements, permettant au réseau cyclable d'accéder aux centres des localités ou à un moyen de transport en commun, notamment. S'agissant des itinéraires piétonniers, les déplacements quotidiens doivent être facilités, les liaisons piétonnes sûres et garanties, le confort et l'attrait des chemins pour piétons améliorés.

De l'avis de M. Brulhart, les décisions communales prises ces dernières années vont dans le sens de ce crédit. En dernier lieu, M. Brulhart cite les commentaires de l'émission *A bon entendeur* qui stipule que Delémont aurait tout pour devenir un paradis cycliste à condition d'en avoir la volonté, ce qui est le cas du Conseil communal.

M. David Asséo, CS•POP, indique que son groupe acceptera le crédit-cadre. A titre d'exemple, il cite les récents aménagements faits à la route du Vorbourg, améliorant la sécurité des piétons et des automobilistes devant s'engager sur cette rue. Les mesures prévues rendent service à l'ensemble de la population et contribuent à sécuriser l'ensemble des modes de transport et des habitants. De plus, il considère le coût global des aménagements comme étant moins élevé que ce à quoi on aurait pu s'attendre dans ce domaine-là. Renoncer à certains aménagements et ignorer des éléments agissant sur l'attractivité ou la sécurité lui semble peu adéquat.

Mme Renée Sorg indique que des présélections pour cycles seront marquées au carrefour rue du Temple - rue des Pins. Quant à la rue des Moulins, une bande cyclable sera délimitée à la montée uniquement, sur laquelle les cars postaux et les voitures pourront empiéter. Elle prend note de la demande de M. Ackermann et de sa remarque s'agissant du haut de la rue des Moulins et précise que les mesures prévues dans le crédit-cadre pourront être adaptées. Répondant à M. Baettig, Mme Sorg répète que la révision du plan directeur de la modération de la circulation a tenu compte des demandes émanant de la population consultée et des diverses interventions du Législatif. Quant à la suppression des îlots, Mme Sorg relève que ces mesures simples sécurisent surtout les enfants. S'agissant de la déresponsabilisation argumentée par M. Chételat, Mme Sorg estime que certains parents, qui conduisent leurs enfants jusque devant l'école, contribuent justement à déresponsabiliser leurs enfants. En effet, les chemins menant aux écoles sont sécurisés et correctement délimités. De l'avis de Mme Sorg, un grand déséquilibre des forces existe entre les automobilistes et les autres usagers de la route, ce qui crée pour les autorités le devoir de protéger les plus vulnérables. Ainsi, selon elle, sécuriser le trafic est une priorité et non une déresponsabilisation.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée par 36 voix contre 9.

M. Pierre Chételat, PLR, relève que ce crédit est également 20 % supérieur au montant figurant au budget de fonctionnement, ce qui représente une différence conséquente selon lui.

M. Pierre Brulhart, PS, demande si des subventions pourraient être obtenues auprès de la Confédération, du Canton ou d'organismes comme le TCS ou le Bureau de prévention des accidents. De plus, il souhaite être renseigné sur l'avancement du projet de station-vélos prévu à la gare.

M. David Asséo, CS•POP, souligne que les personnes âgées profiteront également des aménagements augmentant la sécurité, en plus des enfants dont il est question dans le message. Considérant le vieillissement de la population, les mesures prévues seront utiles à l'ensemble de la population.

Mme Renée Sorg précise qu'un catalogue des mesures prioritaires a été réalisé dont le coût global atteint fr. 360'000.-, étalé sur quatre ans. Aucune subvention dans ce domaine n'est attendue, du fait qu'il appartient aux communes de mettre en place ces aménagements. Toutefois, dans le cadre du projet d'agglomération prévu pour 2011, reconnu par la Confédération, des aides pourraient être reçues. Les subventions des associations peuvent intervenir ponctuellement mais elles sont symboliques. Finalement, Mme Sorg indique que l'étude de la station-vélos a été repoussée à l'automne 2006, en raison de la grande contribution qu'a fournie le Département de l'urbanisme et de l'environnement dans le cadre du Prix Wakker. Une rencontre est déjà prévue avec un représentant de Berthoud, localité spécialisée dans ce genre d'installation.

DECISION : le crédit-cadre de fr. 360'000.- "Mobilité douce" pour améliorer la sécurité et le confort des itinéraires piétonniers et cyclables est accepté par 37 voix contre 9.

10. **DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.05/06 - "ROTONDE", CS•POP, M. MAX GOETSCHMANN**

M. Max Goetschmann, CS•POP, indique que la Rotonde est utilisée le week-end par quelques bénévoles de la HEG - Historische Eisenbahn Gesellschaft, qui rénovent un grand volume de matériel. Ils n'assurent toutefois aucune visite. Par ailleurs, les gens de la

Traction, très nombreux, souhaiteraient disposer d'une place à la Rotonde afin d'y entreposer les locomotives appartenant autrefois à Von Roll.

En outre, M. Goetschmann précise que l'Association Rotonde organise diverses activités liées au lieu. A son avis, ce groupement apprécierait d'avoir accès à la Rotonde, ce qui n'est pas le cas à ce jour.

M. le Maire relève que la Rotonde appartient à une fondation mandatée par les CFF pour l'entretien, la préservation du patrimoine roulant ferroviaire et le patrimoine construit des CFF. Certaines initiatives visant à mettre ce bâtiment en valeur ont vu le jour, notamment Jura à toute vapeur, manifestation mise sur pied en 2005 et qui se déroulera vraisemblablement tous les trois ans. M. le Maire indique que depuis le dépôt de l'interpellation, quelques personnes ont contacté la Municipalité pour lui présenter deux projets, le premier consistant à réinstaller le château d'eau à proximité de la Rotonde, le second à trouver des synergies avec Grockland qui sera installé aux abords de la Tête de puits. M. le Maire proposera prochainement au Conseil communal la création d'un groupe de travail pluridisciplinaire, rassemblant des représentants de Jura Tourisme, afin de déterminer la meilleure exploitation de la Rotonde.

M. Max Goetschmann est satisfait.

11. DEVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.06/06 - "CONCOURS SUISSE DES PRODUITS DU TERROIR : UNE OPPORTUNITE POUR DELEMONT", PS, M. MICHEL THENTZ

M. Michel Thentz, PS, se réjouissant de l'accueil favorable réservé aux crédits acceptés au cours de la séance, espère que les prochaines dépenses, qui concerneront le développement culturel, seront également acceptées. Revenant sur le concours des produits du terroir qui a eu lieu à l'automne 2005 à Courtemelon, M. Thentz met en exergue le succès rencontré par cette manifestation qui sera rééditée en 2007. Le marché associé à ce concours, quant à lui, aura probablement lieu chaque année aux portes de Delémont. Ainsi, M. Thentz invite la Ville à contacter les organisateurs afin de trouver des synergies, d'autant que ces derniers souhaitent limiter les déplacements en voiture jusqu'à Courtemelon et favoriser l'utilisation des bus et du vélo.

M. le Maire invite le Légitimatif à accepter cette motion.

M. Pierre Chételat, PLR, demande la transformation de la motion en postulat, étant donné qu'il s'agit d'une demande d'étude. Par ailleurs, les coûts engendrés par une telle opération ne sont pas présentés.

M. Michel Thentz, PS, par sa motion, demande à la Municipalité de prendre contact avec les organisateurs afin de définir des synergies et de discuter des modalités. Il s'agit donc d'une discussion et non d'un engagement financier. M. Thentz propose d'examiner s'il est possible de positionner la Ville dans ce concours, avant de développer des coûts. Il souligne également qu'une démarche similaire pourrait être entreprise par Courtételle.

DECISION : la motion 5.06/06 - "Concours suisse des produits du terroir : une opportunité pour Delémont", PS, M. Michel Thentz, est acceptée par 32 voix, sans avis contraire.

12. DEVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.07/06 - "DES TRANSPARENTS... SVP.", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC, présente sa motion qui a trait à la présentation des comptes qu'il juge incompréhensible et dont les documents volumineux sont difficilement lisibles. Afin d'être plus clair et plus participatif, M. Baettig demande que le Légitimatif soit régulièrement renseigné sur l'évolution des finances, de manière visible et synthétique. Selon lui, le Conseil communal aurait tout intérêt à ce que la population et les représentants du peuple soient mieux informés. De plus, des renseignements plus clairs assureraient un meilleur soutien et plus d'enthousiasme à la gestion des finances.

Mme Françoise Collarin propose de refuser la motion. En effet, le Conseil communal a toujours adapté la présentation des comptes en fonction des propositions soumises par le

Conseil de Ville. Quant au pilotage des dépenses, Mme Collarin souligne qu'il figure dans la planification des investissements présentée avec le budget, lequel est soumis à l'approbation du Législatif. Elle rappelle également que les dépenses sont présentées à cette autorité, de même qu'au peuple, selon leur importance, et étalées dans le temps afin de rester dans le cadre des investissements décidés.

Quant aux propos de la motion stipulant que la Commission de gestion et de vérification des comptes doit aller à la recherche d'informations, Mme Collarin indique que cette commission semble rencontrer des difficultés s'agissant de la vérification des comptes. Par ailleurs, le cahier des charges ad hoc précise que le Conseil communal, de même que les chefs de service, collaborent aux travaux de cette commission. En outre, Mme Collarin estime comme n'étant pas raisonnable de présenter trois fois par année l'état des comptes communaux, de manière visuelle et graphique, car cette tâche est trop lourde et compliquée à réaliser, tout comme le bouclage intermédiaire demandé afin de rendre les informations fiables.

Finalement, Mme Collarin rappelle que, dans un but de transparence, de nombreuses modifications ont été apportées à la présentation des comptes et que le Conseil communal demeure ouvert à toute suggestion. A son avis, alourdir le fonctionnement par trois bouclages intermédiaires s'oppose aux démarches de rationalisation entreprises par la Ville.

Mme Sabine Jaquet, PS, souligne que la maîtrise des finances communales est un objectif commun. Bien que la motion vise une meilleure maîtrise des dépenses, elle est, à son avis, insuffisante, en ce sens que la soumission d'un rapport trois fois par an, même avec des améliorations visuelles, ne suffira pas à redresser les finances publiques mais engendrera un surcroît de travail inutile pour l'administration et les autorités. Selon le groupe socialiste, la problématique des finances communales ne relève pas d'une mauvaise gestion du budget mais plutôt d'un manque de vision globale des investissements, d'absence de mesures et conséquences des investissements sur les finances, du manque d'échelonnement des priorités et de l'absence d'outils d'analyse comptable modernes. Mme Jaquet informe que le PS, après avoir mené une analyse approfondie de la situation, déposera après la pause estivale une motion invitant l'Exécutif à prendre des mesures globales de gestion des finances communales, intervention à laquelle elle invite chaque membre du Législatif à se joindre.

M. Michel Broquet, PDC-JDC, rappelle sa question écrite suggérant une information régulière sur l'état des crédits. La motion de M. Baettig allant dans le même sens, M. Broquet la soutiendra.

M. Max Goetschmann, CS•POP, membre de la Commission de gestion et de vérification des comptes, informe qu'il n'est en accord ni avec la motion ni avec la remarque de Mme Collarin sur la commission précitée, dont le rapport n'a pas encore été publié mais qui, à son avis, est l'un des meilleurs depuis longtemps. Des propositions visant à rendre les comptes plus lisibles et plus transparents sont soumises, ce qui correspond au rôle de la commission. Dans son rapport, elle demande également au Conseil communal des renseignements sur l'application du controlling s'agissant des crédits engagés. Par ailleurs, il semble, selon M. Goetschmann, que M. Baettig ne se prononce guère dans les discussions de cette commission dont il est également membre. Il regrette donc que les propos tenus par cette commission soient repris par cette motion dans une autre optique, attitude qu'il considère comme étant incorrecte vis-à-vis des autres membres de la commission.

M. Jean-François Rossel, PS, déplore la réflexion de Mme Collarin s'agissant de la Commission de gestion et de vérification des comptes. Il estime que cette commission n'est pas l'unique responsable du fait que le rapport n'est pas encore disponible. A son avis, le Conseil communal devrait s'abstenir d'aborder certains sujets pour lesquels la commission n'a pas encore obtenu de réponse.

Mme Françoise Collarin souligne que, par sa remarque, elle n'a fait que répondre au texte de la motion relatif au fonctionnement de la commission en question.

DECISION : la motion 5.07/06 - "Des transparents... svp.", UDC, M. Dominique Baettig, est refusée par 33 voix contre 5.

13. REPONSE A LA MOTION 5.17/05 - "FAVORISONS LE COMMERCE EQUITABLE A DELEMONT", CS•POP, M. LUC SCHINDELHOLZ

M. le Maire rappelle que la cafétéria de l'Hôtel de Ville est approvisionnée en produits portant le label Max Havelaar. Le Conseil communal incitera les cafétérias des autres bâtiments de la Municipalité à acquérir des produits labellisés vendus par les Magasins du Monde. D'autres produits sont également achetés auprès de cet organisme, comme le sucre ou le jus de fruit.

14. REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.05/06 - "JEUNES MENACES DE PAUVRETE EN SUISSE : ET A DELEMONT ?", PS, MME MARIE-ANNE REBETEZ

Mme Marie-Anne Rebetez, PS, est satisfaite.

15. REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.06/06 - "LE LANCER DE LA « PATATE CHAUDE » EST-IL UNE DISCIPLINE SCOLAIRE A DELEMONT", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC, n'est pas satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Dominique Baettig, UDC, regrette fortement la réponse de l'Exécutif, d'autant qu'elle fait référence à un autre événement que celui cité dans sa question. De l'avis de M. Baettig, le Conseil communal ne s'intéresse que peu à de tels sujets et il exerce une politique qu'il qualifie de deux mesures, en regard de la longueur de la réponse donnée à la question écrite 2.05/06. Selon M. Baettig, le Conseil communal n'a pas connaissance de la situation dont sa question fait l'objet. M. Baettig estime que de nombreux enseignants vivent un stress professionnel extrême et il doute que ces derniers soient enchantés du peu de considération réservée par le Conseil communal à leur situation.

16. REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.07/06 - "BAL DES BIDONS A L'ARTSENAL", PS, MME FRANCINE CHOLLET

Mme Francine Chollet, PS, est satisfaite.

17. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

A été déposée : 1 motion

La séance est levée à 21 h 30.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Giuseppe Natale

Nadia Maggay